



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 20695

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le secrétaire d'État au tourisme au sujet du fort ralentissement des activités touristiques du fait du contexte international. Même si la France demeure une destination prisée, le conflit avec l'Iraq, la pneumopathie atypique, les marées noires portent atteinte à notre tourisme. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La France demeure une destination touristique privilégiée, valeur refuge depuis le 11 septembre 2001, malgré le contexte international. Ainsi, d'après les premiers résultats de ce début de saison touristique estivale, il semble que la destination France ne cesse d'être aussi attractive pour de très nombreux touristes français et étrangers. La baisse de fréquentation des touristes américains et japonais paraît réelle, la désaffection de ces clientèles affectant essentiellement l'hôtellerie, notamment en Ile-de-France et sur la Côte d'Azur, toutefois, compensées par les flux touristiques européens et intérieurs. Des actions sont menées depuis le début de l'année par le secrétariat d'Etat au tourisme pour conserver notre place de première destination touristique mondiale. Par exemple, l'installation dès le mois de janvier 2003, d'une cellule de veille permanente, lieux de rencontres privilégiées entre les professionnels et les pouvoirs publics, afin de réagir au plus vite et anticiper les événements de toute nature ; des campagnes de communication pour valoriser l'image touristique en Aquitaine, suite au naufrage du Prestige ou pour relancer la destination France sur le marché des Etats ; ou encore le plan de relance en faveur du tourisme outre-mer. En décembre prochain, il conviendra de mesurer l'impact de ces événements sur l'année, sur la situation des entreprises et d'envisager, le cas échéant, des actions complémentaires à celles déjà engagées.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20695

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4963

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6419